

# PRÉSERVER LE MARIAGE

*Protégeons les droits des enfants*



Communiqué de Presse  
pour distribution immédiate

## L'avis des Canadiens sur le mariage : les droits des enfants doivent être protégés.

**Montréal, le mercredi 6 décembre 2006 – À quelques heures du vote sur la motion de révision de la loi fédérale concernant le mariage, un sondage national révèle qu'une grande majorité de Canadiens souhaitent que les droits des enfants soient pris en considération dans toute législation sur le mariage.**

Effectué entre le 1 et le 5 décembre 2006 par la firme Montréalaise *MBA Recherche* auprès de 1009 Canadiens âgés de 18 ans et plus (plus un sur-échantillonnage de 263 Québécois), ce sondage visait à évaluer l'importance qu'accordent les canadiens et les québécois aux droits des enfants, surtout lorsque ceux-ci entrent en conflit avec les droits des adultes de former des familles entre conjoints du même sexe.

À la lumière des résultats obtenus il appert que 89% des canadiens endossent « très fortement » ou « fortement » la position des Nations Unies qui, tout en préconisant l'égalité pour tous, précisent que l'enfant a, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

73% des canadiens et 83% des québécois sondés croient que le gouvernement devrait « très fortement » ou « fortement » défendre le droit d'un enfant d'être élevé par un père et une mère lorsque cela est possible, un droit que la nouvelle définition du mariage remet sérieusement en cause.

Alors que 76% des canadiens sont généralement en faveur des formes d'union qui reconnaissent l'engagement des couples homosexuels (unions civiles ou mariages), seulement 22% de québécois et 30% de canadiens estiment que les couples homosexuels doivent avoir accès au mariage ET à l'adoption d'enfants sans restrictions. Si l'on introduit une restriction à l'adoption aux seuls cas où aucun couple hétérosexuel n'est disponible pour adopter un enfant, l'appui au mariage entre conjoints de même sexe augmente à 34% pour les québécois et 39% pour les canadiens.

Ces données, non disponibles lors de l'adoption du Bill C-38, laissent croire qu'une grande majorité des Canadiens sont d'avis que les droits des enfants doivent être pris en considération lorsqu'il est question de mariage entre conjoints du même sexe.

Enfin, 31% des canadiens auraient une opinion défavorable ou très défavorable à l'égard de députés qui rejetteraient une révision de la loi actuelle sur le mariage afin « d'évaluer les conséquences de celle-ci sur les droits des enfants et d'y apporter des améliorations ».